



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS PROCES VERBAL N. 02 du 1er aout 2025

Réunion restreinte réalisée par voie électronique

Présidence : M. Pierre LECORNU

Membres participants : Messieurs LEBRUN Jean-Luc, MOGIS Michel

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **2 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Information pour les clubs

§§§§

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors tient à rappeler :

- Qu'elle refusera toutes les demandes de report pour les rencontres de championnat Seniors et critérium Vétérans.
- Seul est autorisé d'avancer les rencontres
- Possibilité de jouer en semaine pour le critérium Vétérans avec l'accord de la commission.

§§§§

Homologation des rencontres : article 147

L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition. L'homologation d'une rencontre est de droit **le trentième jour à minuit** qui suit son déroulement si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

§§§§

CHAMPIONNAT SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 28970176 du 18 mai 2025 GCO BIHOREL 1 / E. MOTTEVILLE CROIX MARE 1

La Commission prenant connaissance de la décision prise par la Commission Régionale d'Appel lors de sa réunion du 23 juillet 2025 procès-verbal n° 4 publié le 29 juillet 2025 sur le site de la L.F.N.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Classement actualisé

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1	AL DEVILLE MAROMME 2	69	22	15	2	5	0	64	21	0	43
2	CANTELEU FC	69	22	14	5	3	0	47	19	0	28
3	AS BUCHY	64	22	12	6	4	0	43	18	0	25
4	FC ST ETIENNE ROUVRA 2	57	22	10	5	7	0	35	31	0	4
5	F LA BOUCLE DE SEINE	56	21	9	8	4	0	39	34	0	5
6	FC ST JULIEN PT QUEV 2	52	20	10	3	6	1	31	27	0	4
7	US MESNIL ESNARD FRA 2	46	22	7	4	11	0	25	35	0	-10
8	SMFCHM	45	22	5	8	9	0	37	43	0	-6
9	US DE GRAMMONT	41	22	6	4	11	1	32	58	0	-26
10	GCO BIHORELLAIS	41	22	5	2	15	0	30	50	0	-20

11	O.DARNETAL2	39	21	4	4	13	0	28	50	0	-22
12	E.MOTTEVILLE X MARE	37	20	4	5	11	0	19	44	0	-25

Suite au PV N° 37 de la CDCMS du 23 juin 2025 paru le 25 juin 2025

Obligation des clubs

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1

ASC JIYAN KURDISTAN : manque 2 équipes de jeunes (2ème année) moins 6 points

NOUVEAU CLASSEMENT

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1	HAVRE CAUCRIAUV S 3	73	22	16	3	3	0	69	45	0	24
2	US DE BOLBEC 2	72	22	16	2	4	0	63	36	0	27
3	SC OCTEVILLE SUR MER 2	61	22	12	3	7	0	52	45	0	7
4	FC TOTES	56	22	10	4	8	0	47	34	0	13
5	US EPOUVILLE	54	22	10	2	10	0	36	37	0	-1
6	US DOUDEVILLAISE	48	22	7	5	10	0	38	49	0	-11
7	SOLIDARITE S GOURNAY	47	22	7	5	10	0	35	36	0	-1
8	LE HAVRE FC 2012	47	22	8	2	12	0	37	50	0	-13
9	SC FRILEUSE 2	47	22	7	4	11	0	39	42	0	-3
10	AC ST ROMAIN COLBOSC	43	22	7	5	10	0	38	48	0	-10
11	RC PORT DU HAVRE	41	22	6	3	13	0	45	56	0	-11
12	ASC JIYAN KURDISTAN	40	22	5	4	13	0	36	57	0	-21
13	CAUDEBEC ST PIERRE F 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Le Président
P. LECORNU



le secrétaire
M. MOGIS

